

Privilège—M. Nielsen

que le gouvernement entendait donner à son budget et à sa politique. Je soutiens que d'ici 24 heures, vous aurez la preuve irréfutable que des tiers ont effectivement mis à profit pour s'enrichir les renseignements fournis.

● (1140)

En l'occurrence, il y a eu atteinte aux privilèges des députés, car l'usage établi veut qu'en tout temps il garde secrètes les dispositions budgétaires en général et les plus importantes d'entre elles en particulier jusqu'à ce que le ministre les fasse connaître lui-même à la Chambre. Hier, il est incontestable qu'il a eu atteinte aux privilèges des députés. C'est probablement par inadvertance qu'il l'a fait, bien que certains soient même portés à en douter; de toute façon, il l'a bel et bien fait. Cela suffit pour conclure que l'atteinte aux privilèges des députés est fondée.

Dans l'affaire Dalton, il importe peu de savoir si le ministre a démissionné. En fait, cela n'a rien à voir avec la question. Il s'agit de savoir si la divulgation d'une disposition très insignifiante du budget a suffi pour convaincre la Chambre des communes britannique qu'il y avait eu atteinte aux privilèges des députés.

Je suis d'avis, madame le Président, que ce précédent correspond à tous les égards à la question dont vous êtes saisie, avec toutefois une différence grave et scandaleuse. En effet les données divulguées à tous ceux qui ont suivi les informations à la télévision hier soir ou ce matin, ou encore qui ont écouté la radio ou lu les quotidiens du pays, portaient sur l'orientation fondamentale du budget et le programme financier du gouvernement pour l'année qui vient. Voilà qui est assurément bien plus grave et scandaleux que l'affaire Dalton en Grande-Bretagne.

Voici une autre question que je voudrais soumettre à l'examen attentif de la présidence, et c'est celle du serment d'office que prête le ministre. Il ne s'agit pas de savoir de quelle façon les secrets sont dévoilés et pour quelle raison, mais la simple violation de ce serment, lorsque des secrets sont divulgués, suffit. Peut-on encore douter aujourd'hui qu'un secret ayant trait au budget ait été effectivement dévoilé hier ou même qu'on ait eu l'intention de donner au moins l'impression qu'un secret budgétaire était dévoilé? Ce serait là, à mon avis, une question beaucoup plus grave à régler puisque nous serions appelés à nous prononcer sur l'intégrité d'un représentant élu à la Chambre.

Ce n'est pas la crédibilité du ministre qui est en jeu dans cette affaire. D'ailleurs, je suis d'avis qu'il n'en a plus du tout, mais cela n'a rien à voir avec la question qui nous occupe. Essentiellement, c'est la crédibilité de la Chambre des communes, la crédibilité du serment d'office et la crédibilité d'un gouvernement qui permet la divulgation de renseignements de cette nature afin que les riches et les puissants au Canada et sur les marchés financiers de l'Occident puissent réaliser de gros bénéfices aux dépens des simples citoyens. Voilà ce sur quoi repose ce problème de crédibilité que nous devons trancher.

Il est pratiquement impossible que vous décidiez, comme vous avez promis de le faire aujourd'hui, ce dont je suis fort heureux d'ailleurs, qu'il n'y a pas eu atteinte aux privilèges fondamentaux des parlementaires. Il suffit de vous prouver que la question de privilège est fondée, madame le Président. Quels que soient les arguments que pourront présenter les ministériels, on ne saurait nier que par imprudence, par un geste délibéré, ou pour tout autre motif qu'on puisse imputer au ministre, il a eu, hier après-midi, une grave violation d'un concept fondamental de la politique fiscale incarnée par le budget. Voilà qui suffit à prouver, à mon sens, qu'il y a eu également une violation fondamentale des privilèges de la Chambre.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, c'est un peu à regret que je prends la parole pour donner mon appui à la motion présentée par le chef de l'opposition (M. Nielsen). Il ne fait aucun doute que certains renseignements qui devaient rester secrets ont été divulgués à la presse hier.

Je ne pense pas qu'on puisse avoir le moindre doute, vu les reportages donnés hier soir et aujourd'hui, que certains représentants de la presse, sinon tous, ont eu accès à une partie, voire même à la totalité de l'exposé budgétaire qui doit être présenté à la Chambre à 20 heures ce soir. Cela va très clairement à l'encontre du principe bien établi du secret budgétaire.

A mon avis, la fuite en question est encore plus grave que l'affaire Dalton. En effet, Hugh Dalton avait involontairement donné à un ami journaliste un indice de ce que contiendrait le budget immédiatement avant sa présentation. Rétrospectivement et vu ce que Hugh Dalton dit dans ses mémoires à ce sujet, il semble bien évident qu'il aurait été difficile de tirer parti de la situation même après avoir obtenu les renseignements en question.

● (1150)

Par ailleurs, tous les ministres des Finances canadiens et britanniques ont toujours reconnu que le secret budgétaire est absolument essentiel. On ne peut pas s'écarter du principe voulant qu'un budget reste secret tant qu'il n'a pas été présenté à la Chambre des communes.

Je voudrais lire aux députés ce qu'un ancien ministre des Finances, Walter Gordon, dit à ce sujet dans son autobiographie. Même si cet ouvrage s'intitule *A Political Memoir*, on ne peut dire qu'il s'agisse vraiment de ses mémoires, mais de toute façon, voici ce qu'on y lit à la page 155:

Il y a aussi la question du secret budgétaire et le fait que le ministre des Finances est entièrement responsable de toute fuite causée intentionnellement ou non par n'importe quel membre de son ministère (ou de tout autre ministère, y compris le service d'impression). Par exemple, Wynne Plumptre m'a raconté beaucoup plus tard qu'il avait apporté chez lui le brouillon de l'exposé budgétaire de 1963 la veille du jour où il devait me le remettre. Il comptait le relire avant de le rendre le lendemain matin. Comme c'était son anniversaire, sa femme avait décidé qu'ils iraient rendre visite à des amis. Wynne avait donc placé l'exposé budgétaire dans sa mallette fermée à clé et il avait caché le tout dans un placard. A son retour chez lui plus tard dans la soirée, il a constaté que quelqu'un avait pénétré dans la maison. Les voleurs avaient trouvé la mallette et brisé la serrure. Les pages de l'exposé budgétaire étaient éparpillées par terre, mais elles étaient encore intactes.